



## DÉLIBÉRATION N°2024-022 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Stéphane MÉREL  
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER  
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON  
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

**Excusés :**

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
 M. Christian BURLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

Dans le cadre de la comptabilité M57 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », soit 180 536.22 €.

VU l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2024 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 180 536.22 € de la façon suivante :

- en section de fonctionnement : 180 536.22 € à l'article 002

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024
- De la publication ou notification le : 12/04/2024

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*